

## **Un(e) lanceur de projets au sein de la mission « Partenariats et projets réseau » de l'Anact**

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé du travail ([www.anact.fr](http://www.anact.fr)). Dans le cadre des missions qui lui sont confiées en application de l'article L. 4642-1 du code du travail, l'Anact conduit des actions visant à agir sur les éléments déterminants des conditions de travail, notamment les facteurs organisationnels et les relations professionnelles, en vue de leur amélioration.

L'Anact s'appuie sur des associations régionales paritaires ayant pour objet l'amélioration des conditions de travail (Aract). Elles constituent avec l'agence un réseau structuré et fédéré par une charte. Chaque association décline, en région, les missions énumérées à l'article R. 4642-1. L'agence assure la coordination et le pilotage du réseau.

### **Contexte et périmètre de la mission « Partenariats et projets réseau »**

Le Contrat d'Objectif et de Performance 2018-2021 conforte les orientations prises dans le cadre du Contrat d'objectif précédent, en définissant comme priorité n°5 : la consolidation d'une politique de partenariats conforme à la mission de service public de l'agence. Dans ce cadre, deux objectifs sont identifiés :

- Sécuriser le développement des partenariats d'expérimentation, de capitalisation et de diffusion d'outils et de méthodes innovants ;
- Optimiser le modèle économique des partenariats, dans le respect du droit de la concurrence et du droit de la propriété intellectuelle.

Dans ce contexte, l'Anact a structuré une Mission transversale « Partenariats Projets Réseau » positionnée auprès du Directeur Technique et Scientifique pour fluidifier et faciliter le travail collaboratif au sein du réseau et renforcer la capacité de pilotage opérationnel des projets nationaux associant l'Anact et les Aract. Elle est aujourd'hui constituée de deux chargés de mission et d'une chargée de gestion. Désormais dotée d'une feuille de route stratégique validée par le C.A de l'Agence, elle a notamment vocation à développer des partenariats afin de :

- Démultiplier l'action de transfert d'outils et de méthodes innovants au profit des PME/TPE, conformément à la mission de service public, en s'appuyant sur les branches professionnelles ;
- Produire et transférer des outils et méthodes adaptés aux besoins spécifiques des secteurs les plus exposés à des problématiques d'emploi et de santé au travail ;
- Développer davantage de projets partenariaux auprès du secteur marchand, le développement de projets partenariaux s'étant opéré ces dernières années plutôt dans la sphère publique ;
- Trouver de nouvelles sources de financements additionnels pour faire face à la baisse tendancielle des financements publics structurels qui fragilise les modèles économiques, tout en restant dans notre vocation, et sans se substituer à l'action des consultants.

Du fait de la mobilité de l'un des chargés de mission de la Mission Partenariats et Projets Réseau, l'Anact souhaite recruter un(e) chargé(e) de mission pour poursuivre le travail de développement et de sécurisation des partenariats, notamment les partenariats sectoriels.

### **Les fonctions du/de la lanceur de projet « Partenariats et projets réseau »**

Vous contribuerez à la conception et à l'animation des projets mis en place dans le cadre des partenariats conventionnés impliquant une ou plusieurs Aract et l'Anact :

1. En fonction des besoins identifiés, vous serez force de proposition à toutes les étapes amont et contribuerez sur différents plans :
  - Négociation des budgets et conception de propositions méthodologiques compatibles avec les contraintes de temps et de financement, en collaboration étroite avec les Chargés de Mission ou Responsables de Département concernés ;
  - Formalisation des annexes méthodologiques et établissement des conventions entre l'Anact et les partenaires financeurs d'une part, entre l'Anact et les Aract d'autre part ;
  - Conception de la conduite de projet : définition du pilotage, de l'équipe projet, identification d'un chef de projet, organisation du suivi, définition des livrables et des délais, réalisation d'un bilan.

... / ...

2. Une fois le projet initié, vous serez en appui au chef de projet et à l'équipe projet pour :
  - Des interventions dans des comités de pilotage ou groupes de travail territoriaux, colloques ou évènements ;
  - Concevoir des modalités adaptées afin de rendre compte aux partenaires et financeurs ;
  - Faire le lien avec les Aract mobilisées dans les projets ;
  - Le cas échéant intervenir dans les entreprises ou sur les terrains d'expérimentation ;
  - Concevoir des formes de transfert et/ou de valorisation adaptées.
  
3. S'agissant plus spécifiquement de votre rôle en appui à la coordination des Aract mobilisées dans le cadre des actions des Plans Régionaux de Santé en Travail (PRST), vous serez notamment en charge :
  - D'opérer un relais entre la Direction Générale du Travail et les binômes Anact-Aract positionnés pour piloter les actions inscrites au PST3 en régions ;
  - De proposer les modalités de suivi, d'appui et d'animation d'espaces ressources dédiés pour les Aract ;
  - D'être en veille, pour le compte de la direction générale de l'Anact, sur les modalités de pilotage régional des PRST et les modes de mobilisation des Aract dans ce cadre ;
  - De veiller au maillage entre les actions conduites dans le cadre des PRST et les priorités du COP et d'alimenter les responsables de priorités en informations et contenus produits en régions.

### **Environnement de l'emploi, spécificités organisationnelles et relations hiérarchiques et fonctionnelles**

- Placé(e) sous la responsabilité hiérarchique du DTS ;
- Participation aux différentes instances de pilotage de projet ;
- Travail en coopération avec :
  - o Les autres départements et missions de la Direction Technique et Scientifique (participation aux réunions de coordination de la DTS) ;
  - o Le département finances, notamment en amont lors de l'élaboration de projets de conventions ;
  - o Les équipes du réseau Anact-Aract et notamment les Directeurs d'Aract, Délégués Régionaux de l'Anact (participation aux réunions des Instances de Coordination Inter-Régionales) ;
- En interface avec les partenaires de l'Agence : entreprises, organisations professionnelles, acteurs institutionnels, partenaires sociaux.

### **Formation, expérience professionnelle et compétences**

Issu(e) d'une formation supérieure BAC+5, vous avez :

- Une expérience avérée de management de projets : capacités de conception, d'animation, de mobilisation de ressources et de gestion ;
- Une expérience de pilotage d'activité avec le respect des exigences et délais de production et de livraison : sens du résultat et capacité à garder le cap sur les objectifs ;
- Une bonne connaissance des problématiques liées aux conditions de travail et notamment des sujets de prévention et qualité de vie au travail ;
- Des capacités de travailler en équipe et en transversalité, vous avez un relationnel qui vous permettra d'être à l'aise dans des systèmes d'acteurs complexes : capacités relationnelles pour gérer un ensemble d'interfaces multiples et pluridisciplinaires ;
- Une maîtrise des usages de base des outils informatiques liés aux conduites de projets.

### **Conditions de recrutement**

- Prise de poste début 2019 ;
- Contractuel de la Fonction Publique : CDI ;
- Poste basé à Lyon avec des déplacements France entière ;
- Rémunération en référence à la grille des chargé(e)s de mission de l'Anact, en fonction du diplôme et de l'expérience.

**Candidature à adresser par mail avant 1<sup>er</sup> décembre 2018, sous la référence « Lanceur projet 2018 »**  
à Michel Anger, Responsable du Département Ressources humaines ([m.anger@anact.fr](mailto:m.anger@anact.fr)).

- ANACT : 192 avenue Thiers CS 800 31 69457 Lyon cedex 06 -